



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Procès-verbal du Conseil Municipal du 01^{er} octobre 2024

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 10

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence, ENGASSER François, FULHABER Jérémie, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal, MARTIN Guillaume.

Ont donné procuration :

- GUTHMANN Gérard donne procuration à ENGASSER François
- THOMAS Christelle donne procuration à ANSELIN Florence

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : MININGER Patrice

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 19h00. M. le Maire sollicite l'ajout de 1 point à l'ordre du jour :

- Signalisation rue de Nambenheim

Le Conseil valide à l'unanimité l'ajout de ce 1 point, ainsi l'ordre du jour s'établit comme suit :

Ordre du jour

0. PV du 12 septembre 2024
1. Alignement rue du Rhin
2. Fermage : renouvellement de bail
3. Chasse : indemnité du receveur municipal et du secrétaire de mairie
4. Signalisation rue de Nambenheim
5. Divers

0. PV de la séance du 12 septembre 2024

Le Conseil approuve à l'unanimité le PV de la séance du 12 septembre 2024.

DEL 2024-10-01/045 : Alignement rue du Rhin

M. le Maire fait un point de situation sur l'alignement rue du Rhin. En effet, la société NEOLIA a entrepris le rachat de terrain dans l'intention d'y effectuer une division foncière en vue de construire. Celle-ci a été accordée le 02 mai 2024 sans remarque particulière.

Toutefois, suite à la réception du certificat d'urbanisme sollicité par le notaire, NEOLIA a pris connaissance de l'existence de l'emplacement réservé en vue de l'élargissement de la rue du Rhin. L'application du plan d'alignement aurait un impact sur le projet selon NEOLIA.

Aussi, suite à une rencontre en Mairie, NEOLIA sollicite le renoncement au plan d'alignement pour les parcelles les concernant en contrepartie de quoi NEOLIA cède, à l'euro symbolique, l'angle rue du Rhin / rue des Seigneurs, propriété de M. ENGASSER mais déjà en enrobé.

Certains membres de la commission urbanisme, bâtiments, voirie, réunie la veille, soit le 30 septembre, ne sont pas favorables à cette proposition, l'alignement devant strictement être appliqué pour l'avenir, son renoncement c'est désavouer les précédents élus.

Etienne DUSS a effectué diverses recherches mais regrette qu'une décision doive être prise en urgence, sans pouvoir approfondir le fond du problème.

Etienne DUSS demande si les plans d'alignement sont annexés au PLUi. La secrétaire de mairie lui confirme que les emplacements réservés sont bien recensés au niveau du PLUi.

De même, il s'étonne que le propriétaire des terrains ayant par ailleurs vendu une autre propriété sur la même rue, n'ait pas donné l'information à NEOLIA, alors que c'est aussi de sa responsabilité.

Il informe le Conseil que la commune a la possibilité, pour faire respecter l'alignement, de préempter le terrain au moment de la vente ou d'engager une procédure d'expropriation, moyennant, bien entendu, une indemnisation financière.

Il a également été constaté une divergence entre le plan d'alignement (7 m) et les renseignements d'urbanisme au niveau du SIG et du certificat d'urbanisme (8 m).

Se pose également la question de savoir si l'on peut renoncer ou suspendre l'alignement faute de projet. En effet, depuis 1997 aucun projet n'a vu le jour, il n'y en aura pas non plus à moyen terme, mais cela n'est pas une raison suffisante.

Etienne DUSS propose d'engager plusieurs actions dont :

- Clarifier quelle est l'emprise retenue pour l'alignement : 8 m (selon les extraits du SIG) ou 7 m (selon le plan d'alignement) avant d'engager une négociation
- Concernant les riverains sur les parcelles 378, 379 et 383, s'assurer que les plantations récentes et les ouvrages respectent cet alignement et éventuellement avertir le propriétaire de ses obligations en cas d'écart.

- Pour les autres éléments portés à la connaissance des élus, ils pourront être versés dans le traitement de fond des alignements confiés à une prochaine séance de la commission urbanisme, bâtiment, voirie.

Guillaume MARTIN estime qu'il convient d'attirer l'attention de NEOLIA sur le fait que leur demande pourra engendrer des problèmes, et ces derniers seront un « quotidien » pour la commune, et non pour eux.

Jérémie FULHABER rappelle que la commune pourra exercer son droit de préemption lorsque NEOLIA mettra en vente les différentes parcelles.

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision.

DEL 2024-10-01/046 : Fermage : renouvellement de bail

Considérant que le bail de fermage entre la commune et la SCEA KURY pour la parcelle 340027 d'une contenance 21.20 ares arrive à échéance en 2024 et que la SCEA peut bénéficier du renouvellement étant à jour de loyers et charges, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler le bail à la SCEA KURY, pour une durée de 9 ans, pour un loyer à 100 € de l'hectare payable à terme échu.

DEL 2024-10-01/047 : Chasse : indemnité du receveur municipal et du secrétaire de mairie

Considérant le renouvellement des baux de chasse ;

Considérant que par délibération du 10 juillet 2023 la commune de Balgau a décidé de reverser le produit de la chasse aux propriétaires ;

Considérant que cette répartition ouvre droit à une indemnité spécifique pour le secrétaire de mairie en charge de cette tâche, ainsi que pour le comptable du Trésor Public ;

Considérant que cette indemnité ne peut être supérieure à 4 % des sommes réparties, et est déduit directement des loyers avant répartition ;

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- De fixer l'indemnité à verser au secrétaire de mairie chargé de la répartition du produit du droit de chasse à 4 % pour la nouvelle période des baux de chasse allant de février 2024 à février 2033,
- De fixer l'indemnité au comptable du Trésor Public à 2 % pour les recettes et 2 % pour les dépenses pour cette même nouvelle période.

DEL 2024-10-01/048 : Signalisation rue de Namsheim

M. le Maire indique que suite au renouvellement de la couche de roulement entrepris par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), il y a lieu de reprendre la signalisation routière, cette dernière relevant de la compétence communale.

Il a effectué des devis auprès de prestataire et les a soumis à validation à la commission urbanisme, bâtiments, voirie le 30 septembre dernier.

La majeure partie de la signalisation sera remise à l'identique de l'existant, excepté la mise en place d'un STOP au sortir de l'impasse Grossgarten, la modification des régimes de priorités de l'entrée d'agglomération en provenance de Namsheim ainsi que la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la rue.

Il indique également que les coussins berlinois, aux abords de l'école ne sont plus en état d'être réinstallés. De plus, la CEA n'effectue plus le déneigement dès lors qu'il existe des obstacles.

Considérant que les coussins berlinois n'ont pas eu vocation à réduire spécialement la vitesse, M. le Maire ne souhaite pas les remettre en place, il préfère, pour le même montant, la mise en place de panneau indiquant la vitesse et ainsi peut-être amener une réflexion différente de la part des usagers.

Un STOP sera installé au sortir de l'impasse afin que l'attention des conducteurs soit attirée sur les enfants se rendant à l'école plutôt que sur la priorité à droite.

Un débat s'est tenu en réunion de commission sur la proposition du changement de priorité au niveau de l'entrée Est. En effet, il était prévu de mettre en place des cédez-le-passage rues de la Paix, Pâturages et des Remparts, mais certains élus estiment qu'un cédez-le-passage rue des Remparts rendrait à nouveau ce carrefour dangereux, n'ayant aucune visibilité, il n'y aurait plus aucun ralentissement en entrée de village. Aussi, il est décidé de modifier les régimes de priorité en marquant des cédez-le-passage rues de la Paix, Pâturages et en provenance de Nambenheim.

Une discussion est relancée concernant des aménagements routiers à mettre en place pour ralentir la circulation en entrée de village. Guillaume MARTIN suggère la mise en place de chicanes par exemple, mais M. le Maire estime que la route n'est pas assez large pour le passage des engins agricoles.

Il est également suggéré d'ajouter un passage piétons rue des Seigneurs pour faciliter la traversée des enfants, ainsi que la réfection des bandes jaunes interdisant le stationnement dans les descentes.

Claude KELLER estime en effet que ce croisement est dangereux.

Pascal LAEMLIN invite la commission à travailler sur le sujet de l'amélioration de ce croisement.

Après avis de la commission urbanisme, bâtiment, voirie, le Conseil décide :

- D'approuver le devis de MSR avec les modifications évoquées en séance ;
- De limiter à 30 km/h la vitesse sur la totalité de la rue de Nambenheim ;
- De supprimer les ralentisseurs à hauteur de l'école ;
- De solliciter une subvention de la CEA au titre des amendes de police ;
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches liées à ce dossier.

DIVERS

Tour de table :

- Chantal BIXEL informe que le repas des aînés se tiendra le 13 octobre prochain avec 75 inscrits.
- Florence ANSELIN indique que le contrat avec illiwap arrive à échéance en fin d'année, elle demande l'avis des élus pour la reconduction.
L'avis est unanime pour poursuivre, il convient de se rapprocher d'eux pour en connaître les modalités.
- Guillaume MARTIN a assisté au match de quilles à Balgau le 28 septembre dernier, il a apprécié la qualité du match ainsi que l'ambiance et invite tout à chacun à s'y rendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Président de séance



Philippe JEANDEL

Le secrétaire de séance

Laura HECK